

A Metz, le Procureur paraphe la convention entre police nationale et police municipale

by La Gazette - vendredi, décembre 19, 2014

<https://correspondances.fr/a-metz-le-procureur-paraphe-la-convention-entre-police-nationale-et-police-municipale/>

La Police municipale de Metz a reconduit début décembre sa convention de coordination avec la police nationale. Ratifié par le Procureur de la République – une première nationale – le document intègre les dispositions légales les plus récentes et élargit le cadre d’une coopération déjà étroite.

Après une première convention de pure forme signée en 2007, la police municipale de Metz a conclu début décembre avec la police nationale une convention communale de coordination particulièrement aboutie. Riche de 22 articles, le document s’inscrit dans la continuité du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et pose dès son préambule le principe d’une coopération sur un pied d’égalité respectant les attributions respectives des deux partenaires.

Baliser le terrain

Parmi les grandes avancées figurent le partage d’informations en temps réel, l’accès aux fichiers de la police nationale via une communication téléphonique sécurisée et le renforcement d’opérations communes, notamment en matière de sécurité routière et de salubrité publique.

Au nombre de 3 en 2007, les opérations communes sont passées à 80 en 2014. Sur cette même période, la police municipale composée de 93 membres statutaires dont 84 policiers et 9 gardes champêtres a passé le nombre de ses interventions de 19 000 à 45 000. Certaines actions associent non seulement la police nationale, mais aussi les services des douanes ou de l’hygiène.

Complémentarité revendiquée

La convention formalise une coopération déjà étroite. En 2010, la police municipale a intégré de nouveaux locaux situés à proximité de l’hôtel de police et comportant un Centre de surveillance urbaine (CSU) gérant 72 caméras. Un avenant à la première convention a autorisé la police nationale à consulter les images à tout moment, une connexion sécurisée reliant les deux bâtiments.

Cette même année, la ville a décidé la construction d’un hangar pour remiser les véhicules non-homologués ou en infraction. A cette occasion, le Procureur a délivré à la police municipale une réquisition permanente de confiscation.

Le paraphe du procureur

L’implication du procureur constitue également une nouveauté.

Le lien entre justice et police municipale se traduit entre autres par la communication par le Parquet des

données statistiques sur la délinquance et des réponses judiciaires apportées. Ces informations peuvent être restituées lors des permanences hebdomadaires qu'assure la police municipale dans les mairies de quartier pour atténuer le sentiment d'insécurité. Le rapprochement des institutions policières et judiciaires s'était déjà concrétisé en 2010 par la signature d'un Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance dans le quartier de Borny. Il doit se traduire prochainement par l'instauration d'un observatoire local de la délinquance.